

COLISA Emmanuel

RAPPORT

9.8.1982

99

1 Doc

FICHE DE TRANSMISSION

Cl
~~AA~~ Très urgent

A: DIRGERAL Jeunesse

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information XX _____

A classer _____

Commentaires _____

Une copie de l'allocution que j'ai prononcée

● Kibuye vous a été donnée mercredi le

4-8-1982.

La question du logement à Rubengera a été
résolue

Date: 12. 8. 1982 De: Kalisa Emmanuel

Wsh

Rapport de mission effectuée dans la Commune de GITESI, Préfecture de KIBUYE, en date du 5.8.1982.

A la suite de la lettre n° 0373/150/82 du 15.7.1982 expédiée par les représentants de l'Eglise de Pentecôte au RWANDA, lettre par laquelle ceux-ci sollicitaient entre autres la représentation du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans la rencontre, prévue le 5.8.1982, par ladite Eglise pour sa Jeunesse, j'ai été dépêché à KIBUYE à la date susvisée pour représenter le Ministre.

En dehors de l'objet principal, je devais dans cette même mission, contacter le Directeur de l'Ecole Normale de RUBENGERA, pour lui demander d'abriter dans son école le colloque régional, qui aura lieu du 15 au 19.8.1982 pour toute la Jeunesse de KIBUYE; et par cette même occasion, m'informer de la contre-partie que devait fournir le MIJEUNESPORTS pour le logement et les repas des participants.

Arrivé à RUBENGERA à 9 h20', j'ai trouvé le Directeur absent, en vacances dans sa commune natale de MWENDO (KIBUYE), et le gérant également absent, parti pour aller secourir son frère blessé gravement dans une rixe. Malgré ce contretemps, je me suis entretenu d'abord avec le Pasteur, responsable de l'Eglise Presbytérienne locale dont dépend l'Ecole, ensuite avec Madame Taneke Nijwening, remplaçante occasionnelle du Directeur, qui s'occupe bénévolement des oeuvres ^{sociales} de l'Ecole, épouse de Monsieur Wini Nijwening, professeur d'agriculture et d'élevage. Tous deux m'ont assuré que rien ne s'oppose à ce que ce colloque soit tenu dans leur école mais qu'il faudrait laisser un petit mot à l'adresse du Directeur, explicitant la demande et les propositions de logement et de repas. La formulation écrite de tout cela a été réservée pour le retour de KIBUYE.

La paroisse de l'Eglise de Pentecôte a été atteinte à 10 h 10'. Rien n'avait encore été fait si ce n'est l'animation religieuse. On attendait encore le Représentant Légal. Par une radio privée, une communication nous est parvenue vers 11 h00, qui annonçait que le Représentant Légal arriverait aux environs de 14 h 00' car il venait de quitter KIGALI à 10 h 00'.

.../...

Aussitôt, le Pasteur MUNYABARAME Evariste, Président de la Jeunesse de cette confession prit la parole. Il commença par les représentations. Je fus frappé par la représentativité de toutes les Préfectures du Pays, voire même de la région du KIVU (ZAIRE). Les participants étaient au nombre de + 350 jeunes et ne cessaient d'arriver. Quand les présentations furent terminées, je leur adressai l'allocution dont copie en annexe, qui ouvrit pratiquement les travaux. Celle-ci fut suivie de plusieurs questions, dont quelques unes et leurs réponses ci-après :

- Q. KIBUYE étant une région au relief très accidenté, l'érosion fait des ravages et entraîne de la bonne terre vers les rives du Lac KIVU. Quand les jeunes essaient de suivre cette terre, ils sont délogés de force par les adultes qui s'emparent de leur portion de terrain. Comment ce problème peut-il être résolu ?
- R. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports dispose de représentants à l'échelon communal et préfectoral qui doivent à la fois sensibiliser les jeunes et défendre leurs intérêts. Au cas où les jeunes veulent se grouper en association agricole, et que les autorités locales ne veulent pas leur accorder des terrains disponibles, ils doivent faire intervenir l'Encadreur communal sinon l'Encadreur Régional. Le Préfet même, dans ce genre de conflit, peut trancher.
- Q. Le groupement socio-économique des jeunes de NZEGA (GIKONGORO) compte 25 membres, qui se livrent à la briqueterie. Les autorités locales ont cédé une partie de la parcelle qu'ils exploitent à un commerçant. Comme ils n'ont pas de personnalité civile, ils ne savent chez qui se plaindre.
- R. Si la cession de cette parcelle aux jeunes est bien connue et que malgré tout le commerçant en a reçue une partie alors que les jeunes l'exploitaient vraiment, ces mêmes représentants du Ministère peuvent être sollicités. Au cas où ceux-ci ne seraient pas écoutés, ce groupement peut solliciter l'intervention du MIJEUNESPORTS.
- Q. Nous avons appris que le Gouvernement de notre Pays est celui du GABON étaient tombés d'accord pour envoyer une partie de jeunes volontaires rwandais peupler le GABON. Compte tenu de la rareté des terres, la nouvelle nous avait intéressés car nous espérions par cette occasion disposer de propriété terrienne. Depuis lors, nous attendons en vain la mise en exécution de ce projet.

R. Tous les pays d'Afrique n'ont pas nécessairement les mêmes conditions climatiques et les mêmes conditions de vie. Au cas même où ce projet *serait* envisagé, les autorités ne peuvent pas envoyer les enfants de la Nation n'importe où et n'importe comment, même si l'espace vitale l'impose. Elles doivent être sûres d'abord si la terre d'accueil leur sera clémente et adaptée. Autrement, ça serait une aventure malheureuse. Sans toutefois savoir le sérieux et à quelle étape se trouve ce projet, je pense que beaucoup d'études doivent être menées *avant* de le mettre en exécution.

Q. Etant donné que les handicapés physiques qui ont l'âge entre 10 et 24 ans sont aussi des jeunes, que compte faire le Ministère pour eux ? (Question posée par un jeune aveugle).

R. Il y a une institution qui s'occupe des handicapés (GATAGARA). Si ceux-ci pouvaient être localisés facilement, le Ministère pourrait éventuellement contacter les responsables de ladite institution pour voir dans quel sens celle-ci pourrait leur venir en aide suivant leur handicap. Faites-vous recenser par les responsables de votre Eglise.

Q. Lors des différentes réunions regroupant les jeunes, peut-on y introduire un thème religieux ? (Question posée par une fille de KIBUNGO).

R. Je vous ai dit que l'homme est fait de corps et d'âme. Les questions matérielles et spirituelles le concernent à égalité. Compte tenu que les responsables de ces réunions ou des assemblées sont mieux connus par les jeunes, il revient à ceux-ci de voir avec eux si l'aspect religieux peut être abordé. Ce n'est pas donc le Ministre qui l'imposerait.

Q. Où en est le Ministère de la Jeunesse et des Sports avec la dot ?

R. Le MIJEUNESPORTS est un département de tout le Gouvernement. Il n'a donc pas de décision à prendre en dehors de celui-ci qui concerne la dot. Plusieurs sondages ont été faits à des degrés ^{divers} sur ce problème et la synthèse des résultats a été confiée au Ministère de la Justice. C'est lui qui intégrera le volet dot dans l'ensemble du Code de la Famille. Attendons donc la promulgation de celui-ci.

Q. Quel genre d'aide le Ministère fournit-il aux jeunes qui veulent s'associer dans un groupement socio-économique ? Comment ce GSE peut-il se faire connaître ?

- R. Le Ministre pratique d'abord cet adage : "Aides-toi le Ciel t'aidera". Si le GSE formé est vraiment viable et qu'il éprouve, malgré la bonne volonté de ses membres, certains besoins qui dépassent ses possibilités, il peut demander par écrit de l'aide au Ministère ; aide qui correspond à ses activités. Quant à la question de se faire connaître, il souffrira d'approcher l'Encadreur Communal de la Jeunesse et des Sports. C'est lui qui est chargé de guider la Jeunesse dans les activités de développement et sportives de sa Commune.
- Q. La Paroisse de KIBUYE (Eglise de Pentecôte) a besoin d'être électrifiée. Le dossier de demande de raccordement ^{a été introduit à l'Electrogaz mais} rien n'a encore été fait. Le manque de courant retarde l'étude des projets dont ceux de la Jeunesse. Par exemple des ateliers de menuiserie, de soudure, l'alphabétisation, les activités qui découlent de l'agriculture (moulin pour le sorgho) etc;. Les responsables de la Paroisse sont prêts à payer la contrepartie et ne demande^{nt} au Ministère qu'une intervention auprès de la Direction de l'Electrogaz pour que cette demande puisse être exécutée sans délai.
- R. J'informerai le Ministre de la Jeunesse et des Sports de votre souhait.
- Q. Bon nombre de jeunes filles habitant la ville de KIGALI veulent bien s'occuper utilement et se distinguer ainsi de celles traitées de légères. Comment le Ministère pourrait-il les aider à constituer des groupements socio-économiques ? (Question posée par une fille venant de KIGALI).
- R. Je suis très intéressé d'apprendre que la Jeunesse féminine de KIGALI-ville veut mener des activités honnêtes dans des groupements socio-économiques. Sans anticiper au projet en cours d'élaboration je vous informe que le Ministère compte organiser une rencontre des jeunes de KIGALI-ville dans le but de parler de leurs propres problèmes, en vue de trouver des solutions. La date sera annoncée ultérieurement. Ne manquez pas de venir donc nombreux. Cette question pourra être débattue et je suis sûre qu'elle trouvera une réponse satisfaisante.

.../...

Après avoir épuisé toutes les questions, le Pasteur MUNYABARAME Evariste a pris la parole pour exposer l'historique de cette rencontre des jeunes qui se tient chaque année depuis 1979; les problèmes de la Jeunesse de son Eglise et ce qu'ils attendent du Ministère. Il a terminé en remerciant le Ministre de la Jeunesse et des Sports de s'être fait représenter dans cette rencontre.

L'allocution du Pasteur MUNYABARAME Evariste, dont ~~photocopie~~ copie en annexe, a clôturé la séance de l'avant-midi (12h45'). J'ai quitté la paroisse de l'Eglise de Pentecôte à KIBUYE à 13h15 pour retourner à RUBENGERA dans le but de laisser ~~le~~ le petit mot au Directeur de l'Ecole Normale de RUBENGERA comme déjà cité plus haut. Ayant appris que ce Directeur se rendrait à KIGALI lundi, le 9.8.1982, je lui ai invité à passer au MIJEUNESPORTS pour s'entretenir avec le Directeur Général de la Jeunesse de cette question.

Après avoir rédigé le petit mot, j'ai constaté dans la demeure de la famille Nijwening des pots du lait (ibyansi) et des vases en terre cuite. Madame Taneke me fit alors remarquer qu'elle voulait m'entretenir de ces objets, et voici ce que j'ai retiré de notre entretien :

Le manque d'occupation est assés flagrant pour la Jeunesse de la Préfecture de KIBUYE mais celle-ci ne manque pas de talent. Devant cet état de fait, Madame Taneke a fait appel aux jeunes artistes qui pouvaient fabriquer les objets cités ci-dessus. Elle s'est chargée de trouver de marché à leur production. Celle-ci est assez rémunératrice car il y a de plus en plus d'acheteurs européens. Comme la demande dépasse largement la production et que beaucoup de jeunes sont sans emploi, Madame Taneke souhaite former beaucoup plus de jeunes artistes pour satisfaire le marché européen, plus particulièrement néerlandais, mais se heurte à certains problèmes tels que la prise en charge du format~~du~~ et le local réservé à cette activité, car tout se fait chez-lui.

Dans la recherche de solution, la paroisse de RUBENGERA est prête à lui céder un terrain pour l'implantation^{du} local et cette bonne dame envisage de le construire en briques adobes. Elle ne sait où trouver les tôles et les clous.

Pour illustrer son exposé, elle m'a informé que les cadeaux offerts par la Commune MABANZA au Secrétaire Général du M.R.N.D. lors de sa dernière visite dans cette Commune ont été achetés chez-elle.

Tout en souhaitant obtenir une audience chez le Ministre, elle m'a chargé de transmettre déjà son projet au Ministre, afin qu'il puisse obtenir en 1983 un soutien moral et matériel (un instructeur + tôles et clous). Je lui ai répondu positivement tout en lui conseillant de présenter son projet par écrit, en attendant d'obtenir une audience.

Nous avons ensuite parler des problèmes administratifs de son Centre embryonnaire, notamment en ce qui concerne une sorte d'homologue, qui pourrait s'occuper ~~par~~ des groupements qui en sortiraient, quand elle quittera le Pays d'ici 4 ou 5 ans définitivement.

Conclusion :

- Lors des colloques régionaux, il faudra penser à expliquer aux jeunes des groupements socio-économiques invités, comment le Ministère fonctionne car il me semble que bon nombre ignore même l'existence de nos Encadreurs et leur raison d'être
- La collaboration avec les représentants de l'Eglise de Pentecôte doit être renforcée. Il faudra les forcer par tous les moyens à promouvoir les actions socio-économiques des jeunes de leur confession. En revanche, le Ministère devrait leur prêter tendre oreille, à commencer par l'électrification de la Paroisse de KIBUYE, d'autant plus q'ils sont prêts à payer leur contrepartie.
- Etant donné que la Préfecture de KIBUYE n'a aucun Centre de Formation malgré le chômage accentué des jeunes, il faudrait soutenir coûte que coûte l'action de Madame Taneke Nijwening, d'autant plus que les débouchés sont garantis et que les jeunes peuvent y trouver facilement de quoi satisfaire leurs propres besoins. Ce Centre devrait être retenu en priorité.

Fait à KIGALI, le 09.08.1982

KALISA Emmanuel

Chef de Division Inspection



ADEEPR

Association d'Entr'Aide des Eglises de Pentecôte au Rwanda

B.P. 404 KIGALI RWANDA Tél. 5178

Arrêté Royale du 30 Septembre 1930 Arrêté Ministériel No 485/08 du 19 Octobre 1962 Arrêté Ministériel No 120/06 du 6 Juillet 1976 Arrêté Ministériel No 454/07 du 12 Janvier 1981

Kigali, le 19.....

No.

Réf No:

Annexe:

Objet:

2.

Turashimira intumwa ya Ministre w'Urubyiruko Milita Kalisa Emmanuel yaje kwifatanya natwe mu gukingura igiterane kandi akatugezaho ubutumwa bwa Ministre. Turashimira umutima mwiza yerekanye mu gusubiza ibibazo byose urubyiruko rwamubajije n'amugambi mwiza Ministeri ifite wo gushyigikira urubyiruko rwishyize hamwe.

Prezida w'Urubyiruko, Révérend MUYABARAKE Evariste.-

[Signature]

ADEEPR

Association d'Entr'Aide des Eglises de Pentecôte au Rwanda

B.P. 404 KIGALI RWANDA Tél. 5178

Arrêté Royale du 30 Septembre 1930 Arrêté Ministériel No 485/08 du 19 Octobre 1962 Arrêté Ministériel No 120/06 du 6 Juillet 1976 Arrêté Ministériel No 454/07 du 12 Janvier 1981

Kigali, le 19.....

No.

Réf No:

Annexe:

Objet:

URUBYIRUKO RWANDA DE PENTECÔTE AU RWANDA

Igitereye cy'urubyiruko rw'abapentekote mu Rwanda. Kuva mu kwezi kwa mbere k'umwaka wa 79 nibwo Inama Nturu y'Amatorero ya Pentekote mu Rwanda yomeje ko bajya haha igiterane cy'urubyiruko mu li mwaka. Ubuho muri uwo mwaka cyahise gitangirira ku Gisenyi mu kuzi kwa karindwi. Muri icyo giterane haje abasore bagera ku 100. Mu mwaka wa 80, cyabereye i Cyangugu, kizaso abantu bagera ku 1000 kuko cyarimo n'abaturutse mu bihugu duhanga ibindi nka Zaire n'a Burundi. Mu mwaka uheriye wa 81, igiterane twagaburira ku Gisenyi na none bitewe n'uko twagendaga turabonye ahari ahariyeho twahabonye, amazi, amashyamba n'ubwo twatunganye. Iyo mwaka rero ni buho dusanze twakiriranye ku Kibuye n'ubwo twatunganye. bitazagenda nese bitewe n'imbereho yaho ihereyeranye n'ibyo kurya. Abashoboye kwiyandikisha bakubikirwa bakagaburirwa bagabura kuri 400, naho abazaga mu materanire bicumbikiye n'abataha ibaho bagabura kuri 200.

Intego yo guteranya urubyiruko rwo mu materero yacu yose mu Rwanda ni ukugira ngo ruhugurwe mu Ijamba ry'Imana, rwamurane kandi ruhobore no kubwirana ibibazo bigenda biboneka mu turere twose rwaturutse mu Rwanda. Ikindi tutakwiragira ni ukubwirana y'ababonye ya kijyambere urubyiruko ruhobora kwikorera ubwawe n'ubwawe inama no guteranya inkunga kuko byatumye rutandagana ku mibizi no kwirukira mu mizi. Turashimira Ministeri y'Urubyiruko yafatanyirije intumwa yo gushyigikira Ministeri mu gutangiza iki giterane n'ibibabwirako yadufashishije.

Ku byarokoye imishinga dufitse yo gutera urubyiruko rwacu ishere, kugeza ubu dufitse amashuri 2 y'inyanga rimwe i Bumba, imindi i Cyangugu "Frans" hari n'indi 2 y'inyanga rimwe ku Gisenyi. Dufitse umushinga wo kubaka amashuri 2 yisunzeye aganga na ADEEPR kandi ahobore gutangira muri uwo mwaka. Hari n'umushinga wo kutumba amatwari watungirwe n'urubyiruko rw'ubuho muri Gisenyi. Kugeza ubu rero dufitse ikindi ku Gisenyi ry'ubwoba abaturuwa by'Imana; tutabagize ko mu gihe haza dufitse amashuri abanza; n'icy'indera barese i Gisenyi. Ku by'ubwoba twatungiraye inyuma hako dufitse indera burira imwe mu bushamba muri Cyangugu, ibo byose irimo kwagurwa bagira ngo ibo ibitaro bito.

Kurira ngo turushaho gufasha urubyiruko rwacu, mu miterano cyabereye ku Kibuye nyu mwaka, urubyiruko rwitoyemo abaturuhagarariye barindwi muri buri prefectura y'u Rwanda. Ibo barindwi bitoranye President w'ubwoba kubahagararira mu nama rusange y'urubyiruko mu Rwanda. Dukeneye inkunga yanyu mu guhugura aho ba présidents uko ari 10 (ieumi) kugira ngo bagire ibitekerezo byabafasha kuyobora abandi mu majyambere.